

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
METSORA
SAMEDI 9 AVRIL 2011
5 NISSAN 5771

44^e année

30

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Quand tout commence

La semaine dernière, un événement majeur s'est produit. Pour la vingt-neuvième fois, le cycle annuel d'étude du Michné Torah, de Maïmonide, s'est conclu et, par là-même, il a recommencé pour la trentième fois. Une telle annonce, faite avec une telle solennité, peut surprendre. Certes, l'étude de la Torah est toujours essentielle. Certes, se pénétrer de cette sagesse, c'est se pénétrer de la Sagesse de D.ieu, devenir un avec elle. Et la conclusion de la Torah est légitimement une fête. Pourtant, quelque chose semble ici différent. Il s'y trouve comme un élément supplémentaire qu'il importe de trouver, décrypter car c'est, d'une certaine façon, notre rapport à la Torah qui s'exprime ici.

Il y a trente ans, le Rabbi de Loubavitch proposait d'entreprendre cette étude régulière. Il soulignait qu'elle n'était pas réservée à une élite, à ce qu'il aurait fallu qualifier de « caste d'érudits ». Bien au contraire, privilège de tous, elle appartient, chaque jour davantage, à chacun. Dans son Michné Torah, Maïmonide expose et analyse toutes les lois de la Torah sans aucune exception. A cet égard, il fait œuvre unique. D'autres auteurs ont, évidemment, développé des ouvrages codifiant la loi juive, le Choul'han Arou'h en étant le plus bel exemple. Mais aucun n'a choisi l'exhaustivité. Ici, celle-ci est précieuse. De fait, étudier ce texte tout au long de l'an-

née, c'est, pour cette raison, étudier l'ensemble de la Torah, en avoir une approche complète, totalisante. Rien ne convient mieux à la compréhension de l'Absolu – si tant est qu'elle soit possible. Il faut alors imaginer les centaines de milliers de personnes qui, depuis la semaine dernière, ont entamé ce trentième cycle avec tout l'enthousiasme de l'étude. Toutes ensemble, par delà les distances – géographiques ou intellectuelles – elles ont réalisé une manière d'unité, sans doute bien plus réelle et profonde que celle des affirmations sans portée. Elles construisent l'unité indestructible et indépassable de la réflexion et de la connaissance, portées par l'œuvre totale de Maïmonide.

Tout cela resterait sans doute théorique si le moindre prérequis était nécessaire pour avoir accès au Michné Torah. Ne s'agit-il pas d'une œuvre majeure d'érudition ? Mais notre temps fait des miracles. Le Rabbi suggéra qu'on puisse étudier ce texte à des rythmes divers, adaptés à chacun : trois chapitres par jour, un chapitre par jour ou le « Séfer Hamitsvot » qui résume, en quelque sorte, les acquis du Michné Torah. Plus encore, tout cela existe aujourd'hui en traduction française, largement diffusé, accessible à tous. Finalement, il s'agit là d'une clé. Il suffit de nous en saisir.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Métsora Remonter à la cause

La lecture de la Paracha de cette semaine expose les lois de *tsaraat* (la « lèpre » biblique). Pourquoi cette maladie de peau était-elle si importante au point d'être l'objet de lois particulières de la Torah ?

Le Midrach enseigne qu'il arrivait que des affections physiques soient les conséquences des actions de l'homme et que cette « lèpre » très spéciale était un résultat de la médisance.

La maison, les habits et la peau

La « lèpre » pouvait apparaître sur la peau, sur les habits voire même sur les murs de la maison. Le Midrach enseigne que la « lèpre » sur les murs était le premier signe d'une faute. Si l'on ignorait ce signe et que l'on continuait à pécher, la « lèpre » gagnait les vêtements. Et en cas d'occultation de ce second symptôme, la « lèpre » devenait alors une maladie dermatologique.

Une question de choix

Un examen attentif de la Paracha met à jour un point intéressant. Alors qu'elle évoque l'apparition de la « lèpre » sur les murs, la Torah dit : « Il se rendra chez le Cohen ». L'implication en est que, lorsqu'un malaise spirituel est négligé et qu'on le laisse s'envenimer, l'on peut s'y habituer et on finit par l'ignorer. C'est par leur propre volonté que ces « patients » ne se rendaient pas chez le Cohen. Il fallait que des amis attentionnés les y conduisent.

Quand apparaissait la « lèpre », un Juif devait rechercher le Cohen et non un dermatologue. Il est vrai que les médecins

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT METSORA

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 20h 13 • Sortie 21h 23

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	19.51	Bordeaux	20.19	Grenoble	19.54
Lyon	19.58	Toulouse	20.10	Montpellier	19.58
Marseille	19.54	Nice	19.47	Lille	20.13
		Nancy/Metz	19.57	Nantes	20.26

à partir du dimanche 3 avril 2011

Heure limite du Chema : 10h39

Pose des Téfilines : 6h22



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

sont exercés à avoir accès aux forces curatives de D.ieu et peuvent guérir l'af-fection de la peau. Mais il s'agit pour eux de soigner les symptômes. Ils ne peuvent soigner la cause. Le Cohen consei-lait et guidait selon les enseignements de la Torah. La cause était traitée et automatiquement une guérison totale en résultait.

Pour réfléchir

Aujourd'hui, nous n'observons plus les lois de cette «lèpre» puisque nous ne possédons plus le Temple ni la prêtrise. Les symptômes de la «lèpre» ne sont plus fréquents mais sa cause reste tou-jours présente. Encourager son ami à ne pas proférer de médisance et accepter un tel conseil de nos propres amis est une tâche délicate. Et pourtant le but en vaut la peine, la cause est cruciale et nous ne devons pas la négliger.

Les mots et les pierres

A Médziboch, la ville natale de Rabbi Israël Baal Chem Tov (fondateur du 'has-sidisme, 1698-1760), deux hommes se prirent d'une violente querelle. Un jour, alors qu'ils criaient avec colère l'un contre l'autre, l'un des deux s'écria : «Je vais te couper en pièces de mes propres mains!»

Le Baal Chem Tov, qui était à la synago-gue à ce moment-là, demanda à ses dis-ciples de former un cercle, chacun tenant la main de son voisin, et de fer-mer les yeux. Rabbi Israël en fit de même et plaça ses mains sur les épaules de ses deux voisins, à sa gauche et à sa droite. Soudain, les disciples poussèrent un cri de terreur : derrière leurs yeux fermés ils voyaient l'homme en colère déchirer réellement en morceaux celui qu'il avait menacé de ces mots.

«Les mots sont comme des flèches», dit le Psalmiste, «et comme des charbons ardents». Comme des flèches, explique le Midrach, car l'homme reste au même endroit et ses mots dévastent la vie de quelqu'un d'autre, à des milliers de kilo-mètres. Et comme un charbon ardent dont la surface extérieure est à demi éteinte mais dont l'extérieur reste enflammé. Ainsi les mots malveillants continuent-ils à endommager bien après que l'effet extérieur s'est éteint. Les mots tuent de plusieurs manières.

Parfois, ils mettent en marche une chaîne d'événements qui peuvent se réaliser comme une véritable prophétie. Parfois ils dévient de la cible du venin pour frapper un témoin innocent. Et parfois, ils reviennent, comme un boomerang, et s'abattent sur celui qui les a prononcés. Mais quelle que soit la route qu'ils empruntent, les mots de haine débouchent inévitablement sur des actions détestables, quelquefois des années voire des générations après qu'ils aient été prononcés. La nature humaine est telle que les pensées lut-tent pour s'exprimer verbalement et les mots cherchent leur réalisation dans des actions, souvent empruntant des chemins complexes que celui qui les a proférés n'aurait pas désirés ni antici-pés.

Mais la force des mots va plus loin que son potentiel à les traduire en actions. Même si ce potentiel ne se réalise jamais, même si les mots prononcés ne se matérialisent pas dans ce «monde de l'action», ils continuent quand même à exister dans le plus spirituel «monde de la parole». Car l'homme n'est pas un simple corps, il possède également une âme; il n'est pas seulement un être phy-sique, il est également une créature spi-rituelle. Au plan physique, les mots pro-noncés ne peuvent signifier que des actions potentielles, virtuelles. Mais dans la réalité de l'âme, elles sont *réelles*. C'était ce que le Baal Chem Tov désirait montrer à ses disciples en leur permet-tant un regard furtif jeté dans le monde des mots habité par les âmes des deux protagonistes. Il voulait qu'ils compren-ent que chaque mot que nous pronon-çons est réel, qu'il s'accomplisse ou non dans le «monde de l'action» où réside notre être physique. A un plan plus élevé, plus spirituel de la réalité, une réa-lité aussi vraie que l'est pour notre corps la réalité physique, chacune de nos paroles, bonne ou mauvaise, se réalise. Il en va de même, bien sûr, au sens posi-tif: une parole de louange, une parole d'encouragement est aussi bonne que si elle était réalisée, dans la réalité spiri-tuelle de l'âme. Avant même qu'une bonne parole ait donné lieu à une bonne action, elle a déjà opéré un effet profond et durable sur l'intériorité de notre être et de notre monde.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 3 avril – 28 Adar II

Mitsva positive n° 1 : C'est le commandement qui nous incombe de croire en D.ieu, c'est-à-dire que nous devons croire qu'Il est à la fois l'origine et la cause de toute chose, Celui qui fait exister toute créature.

Mitsva négative n° 1 : C'est le commandement qui nous interdit de croire en une autre divinité que l'Eternel.

Mitsva positive n° 2 : C'est l'ordre qui nous a été enjoint de croire en l'unicité de D.ieu.

• Lundi 4 avril – 29 Adar II

Mitsva positive n° 3 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'aimer D.ieu, qu'Il en soit glorifié.

Mitsva négative n° 4 : C'est le commandement qui nous a été ordonné de croire en D.ieu, loué soit-Il.

Mitsva positive n° 9 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de sanctifier le Nom de D.ieu.

• Mardi 5 avril – 1 Nissan

Mitsva négative n° 63 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de profaner le Nom de D.ieu.

Mitsva négative n° 65 : C'est l'interdiction de détériorer les lieux consacrés au service divin, de détruire les livres sacrés, d'effacer le Saint Nom ou d'accomplir tout acte similaire.

Mitsva positive n° 172 : C'est le commandement d'obéir à chaque prophète et de faire tout ce qu'il ordonne.

• Mercredi 6 avril – 2 Nissan

Mitsva négative n° 64 : C'est l'interdiction de mettre en doute les promesses et les menaces de sanction de l'Eternel, rap-portées par Ses prophètes, en les mettant en doute alors que nous avons la preuve que ces derniers sont de vrais prophètes.

Mitsva positive n° 8 : C'est l'ordre qui nous a été donné de ressembler à D.ieu autant que nous le pouvons.

Mitsva positive n° 6 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de rechercher la compagnie des Sages instruits dans la Torah, de se lier à eux afin de les imiter.

Mitsva positive n° 206 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de nous aimer les uns les autres comme nous nous aimons nous-mêmes.

• Jeudi 7 avril – 3 Nissan

Mitsva positive n° 207 : Il s'agit du commandement nous incombant d'aimer les étrangers.

Mitsva négative n° 302 : Il nous est interdit de nous haïr les uns les autres.

Mitsva positive n° 205 : Il s'agit du commandement nous incombant de réprimander son prochain qui commet une faute ou qui se prépare à le faire.

Mitsva négative n° 303 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous humilier les uns les autres.

• Vendredi 8 avril – 4 Nissan

Mitsva négative n° 256 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous montrer dur envers les veuves et les orphelins.

Mitsva négative n° 301 : C'est l'interdiction qui a été faite de colporter le mal.

Mitsva négative n° 304 : Il nous est interdit de nous venger les uns des autres.

Mitsva négative n° 305 : Il nous est interdit de garder rancune.

• Samedi 9 avril – 5 Nissan

Mitsva positive n° 11 : Il s'agit du commandement d'étudier la Torah et de l'enseigner.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

CAMPAGNE DE PESSA'H 5771

Offrez le Séder complet aux personnes en difficulté

J'offre repas de Séder au prix de 10 € l'un

par un chèque de € libellé à l'ordre de Beth Loubavitch

et à adresser au Beth Loubavitch : Campagne de Pessa'h 8, rue Lamartine - 75009 Paris

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

J'avais passé quelques semaines à Londres où j'avais pu procéder à des échanges fructueux avec des collègues dans mon domaine de recherche, l'épidémiologie.

Comme cette visite s'était révélée si intéressante, je reçus à mon retour aux Etats-Unis une invitation à revenir dans la capitale britannique, pour trois mois au moins de travail en commun.

J'en parlai au directeur de mon université au Minnesota : l'offre était alléchante et il exprima sa satisfaction et m'accorda bien volontiers le congé dont j'avais besoin en me promettant de me reprendre dès mon retour.

Tout était donc positif et à aucun moment je ne ressentis un problème quelconque. Néanmoins, comme j'étais déjà lié au Rabbi de Loubavitch à cette époque, je voulus lui annoncer la bonne nouvelle et j'avais demandé sa bénédiction. J'expliquai dans ma lettre que j'avais contacté des institutions gouvernementales qui avaient accepté de prendre à leur charge une bonne partie des frais impliqués.

En effet, j'avais prévu de voyager avec mon épouse et mes enfants : il nous fallait donc louer un appartement à Stamford Hill et inscrire nos enfants dans les différentes écoles Loubavitch. Bien entendu, mon temps serait consacré à mes travaux de recherche mais j'espérais néanmoins disposer d'un peu de temps libre pour continuer mes études de 'Hassidout et influencer d'autres Juifs à progresser dans le judaïsme.

J'ajoutai que si la réponse du Rabbi devait être négative, je pouvais encore tout annuler.

Jusqu'à cette époque, j'avais entendu de la part de certaines de 'Hassidim que le Rabbi voyait les situations dans leur véritable perspective. Mais je dois avouer que j'étais un peu sceptique et que je n'y croyais pas vraiment.

C'est alors que je reçus la réponse du Rabbi, une réponse qui me fit complètement changer d'avis. Le Rabbi n'approuvait pas complètement mes projets et relevait des questions auxquelles je n'avais pas du tout pensé. J'en fus stupéfait.

A la première lecture, je ne compris pas du tout la lettre du Rabbi pourtant écrite en anglais. En effet le Rabbi précisait : «J'aurais posé comme préalable à ce projet la garantie que vous ne perdrez pas votre poste présent!»

A l'époque, ma situation à l'université était des plus sûres. J'entretenais de très bonnes relations avec la direction et je ne pouvais pas envisager une seconde que quelqu'un prenne ma place ! C'était la première fois que le Rabbi évoquait un tel problème ! Cependant j'avais déjà compris que, quand le Rabbi exprime des doutes, il ne convient pas de les balayer du revers de la main.

Je faisais partie du personnel enseignant de cette université depuis 1959 et, au fur et à mesure, j'avais constaté que mon travail offrait toute satisfaction à mes supérieurs. Deux ans après mon embauche, j'avais reçu une invitation de la Nasa, l'agence spatiale américaine, pour rejoindre leur équipe de chercheurs.

Le président de l'université avait été ravi de cette marque de reconnaissance de l'excellence de son équipe enseignante. Mais le directeur de mon département d'études y était opposé. Non pas par jalousie mais pour des raisons objectives : le travail de recherche que j'avais entamé à l'époque nécessitait une certaine continuité et mon absence, même momentanée, entraînerait des frais conséquents. Cependant, le directeur de l'université m'encouragea vivement. Il me convoqua dans son bureau et me demanda de téléphoner devant lui à la Nasa pour signifier que j'acceptais l'invitation. Et il ajouta une phrase qui, sur le coup, ne m'interpella pas spécialement – mais que maintenant je comprends mieux : «Quand j'aurai de nouveau besoin de vous, je vous contacterai et vous retrouverez votre place !»

J'avais donc rejoint la Nasa. Ce fut cinq années d'un travail passionnant qui m'apporta d'immenses satisfactions. Finalement, le directeur de l'université me rappela pour que je reprenne ma place: l'université avait noué des relations avec la Nasa et il était normal que je dirige les recherches conjointes puisque je connaissais bien les méthodes des deux nouveaux associés.

Mais ce que j'ignorais, c'est que le directeur de mon département de recherches – celui qui s'était opposé à mon départ à la Nasa –

La NASA et l'Université

s'opposait maintenant à mon retour. Encore une fois, je ne pense pas qu'il ressentait une animosité particulière à mon égard mais il lorgnait certainement cette place enviable qui lui aurait assuré un avancement personnel conséquent.

Le «combat» s'était déroulé derrière mon dos et je n'en avais nullement conscience. Le président de l'université – après une longue discussion – avait conclu : «Je fais revenir le professeur Green et vous n'avez rien à redire à ce sujet!»

Ce n'est que des années plus tard, en 1965, quand je reçus cette lettre étonnante du Rabbi que j'appris tout ce qui s'était passé. J'évoquai devant le président de l'université les doutes du Rabbi quant à mon retour éventuel à mon poste: le Rabbi ne s'était pas opposé au voyage mais désirait que je m'assure que mon absence prolongée n'entraînerait pas ma mise au chômage. Moi-même je n'avais même pas imaginé ce qui s'était passé derrière mon dos ; mais le Rabbi savait !

Le président de l'université m'écouta et confirma qu'il prenait une responsabilité personnelle quant à l'assurance de mon retour : «Nous avons nous aussi de nombreux intérêts à ce voyage à Londres qui rehaussera le prestige de notre établissement!»

C'est ainsi que je pus me rendre à Londres pour un séjour prolongé, le cœur tranquille, sachant que personne n'en profiterait pour prendre ma place.

Professeur Velvel Green
Kfar Chabad n°1411
traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

Le troisième jour

Le prophète Osée (6:2) annonce : «Il nous fera revivre après deux jours, le troisième jour il nous redressera et nous vivrons en Sa Présence.»

Les Sages interprètent l'expression «deux jours» comme se rapportant à «ce monde» et au «monde futur». Quant au «troisième jour», il désigne le «monde de la résurrection» qui suivra la venue de Machia'h.

Chacun de ces degrés correspond à un mode de service de D.ieu. «Ce monde» représente l'œuvre spirituelle accomplie par ceux qui exercent une activité profane et mènent leur vie conformément à la Torah. Le «monde futur» représente ceux qui se consacrent exclusivement à l'étude de la Torah. Le «monde de la résurrection» correspond au niveau le plus élevé du service de D.ieu ; il combine les deux précédents. C'est un niveau auquel l'âme et le corps participent avec un égal enthousiasme. C'est le but ultime de la création que la venue de Machia'h concrétisera.

(d'après les Iguerot Kodech du Rabbi, vol. IV, p. 462) **H.N.**

DOMICILIAISON DE PRESTIGE
DE VOTRE SIEGE SOCIAL À PARIS
Agrément préfectoral N° 2010 184

JurisFormalités

Chef d'entreprise, Auto Entrepreneur, EIRL,
gérant, commerçant, société étrangère...

3 Centres d'Affaires

CHAMPS-ELYSEES

MADELEINE • NATION

et 5 adresses à votre disposition

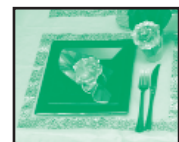
Tél: 01 55 28 81 61

experts@jurisformalites.com

www.jurisformalites.com

Yaffa

Vaisselle prestigieuse jetable
pour Chabbat et fêtes
- différents coloris -



Nous vous proposons toutes sortes
de vaisselle et aluminium
Cacher LePessa'h

06 64 34 27 57

L'association **BETH MAMASH** propose les
SÉDARIM GRATUITS
POUR TOUS

Inscriptions sur rendez-vous
avant le 15 avril 2011

auprès de Baroukh au
01.79.85.16.90 ou **06.45.30.06.17**

AXE Expansion
6-8, Rue J.-J. Rousseau 93100 Montreuil

Contact : **Khamous Houri**
au **06.70.95.53.52**

Assoc. Beth Mamash / M. Hourie
3ter rue de Cambrai Bât. Q4 75019 Paris
www.bethmamash.com Email: ordicom1@hotmail.fr

LE COIN DE LA HALA'HA

Quelles sont les Mitsvot essentielles du Séder ?

Le lundi 18 et le mardi 19 avril 2011, on organise le repas du Séder pour célébrer la sortie d'Egypte. On ne pourra commencer qu'après la nuit tombée (21h 20 - heure de Paris). Tous les Juifs doivent participer au Séder, hommes, femmes et enfants. Il faut :

• Raconter la sortie d'Egypte

On le fait en lisant la Haggadah. Il faut raconter à tous les participants et en particulier aux enfants, selon ce qu'ils peuvent comprendre. Pour éviter qu'ils ne s'endorment, on aura pris soin de les faire dormir l'après-midi et on leur fera chanter certains paragraphes de la Haggadah.

• Manger de la Matsa

On mange de la Matsa les deux soirs du Séder après avoir dit la bénédiction : **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Matsa»**, en plus de la bénédiction habituelle «Hamotsi». La Matsa du Séder sera «Chemourah», c'est-à-dire qu'on aura surveillé depuis la moisson, que les grains de blé, et plus tard la farine, n'auront pas été en contact avec de l'eau, ce qui aurait risqué de les rendre 'Hamets. Il faut manger au moins 30 grammes de Matsa, et il est préférable de les manger en moins de quatre minutes. Il faudra manger trois fois cette quantité de Matsa : pour le «Motsi», pour le «Kore'h» (le «sandwich» aux herbes amères), et pour le «Afikoman», à la fin du repas, en souvenir du sacrifice de Pessa'h qui était mangé après le repas.

• Manger des herbes amères (Maror).

On mange des herbes amères en souvenir de l'amertume de l'esclavage en Egypte. On achètera de la salade romaine qu'on nettoiera feuille par feuille devant une source de lumière pour être sûr qu'il n'y a

SPORTES Funéraire France - Israël



Respect - Rapidité - Qualité

"La purification, l'habillement, l'accompagnement et l'enterrement sont des bienfaits qui sont utiles aux morts à tout jamais"

Pour nous joindre 24/24h :

01.43.43.62.94 ou **06.22.67.96.92**

Votre agence : 305 rue de Charenton - 75012 Paris

pas d'insectes, après l'avoir fait tremper dans de l'eau. On prépare pour chacun des convives au moins 19 grammes de «Maror», c'est-à-dire de salade romaine avec un peu de raifort râpé, trempé dans le «Harosset» (compote de pommes, poire et noix, avec un peu de vin) après avoir prononcé la bénédiction : **«Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Maror»**. On consomme encore 19 grammes de Maror bien séché entouré de Matsa pour le «Sandwich de Kore'h».

• Boire 4 verres de vin

On doit boire au cours du Séder au moins quatre verres de vin ou de jus de raisin cachère pour Pessa'h. Le verre doit contenir au moins 8,6 centilitres, et on doit en boire à chaque fois au moins la moitié, en une fois. Les hommes et les garçons doivent s'accouder sur le côté gauche, sur un coussin, pour manger la Matsa et boire les quatre verres de vin.

F.L.

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....

demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2011 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris
• Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **jeudi 14 avril 2011**. Passé ce délai, ce formulaire peut être **apporté** au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **dimanche 17 avril 2011 à 19 heures**.

• Par fax aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27

• Par Internet à l'adresse suivante : www.loubavitch.fr, avant le **dimanche 17 avril à 19 heures**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.
N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.



NOUVEAU

L'opérateur
mobile international

Une carte SIM unique pour vos appels
DE ou VERS l'étranger



Réception d'appel gratuite à l'étranger*

de mobile à fixe 0,19 €/mn

de mobile à mobile 0,29 €/mn

Tarif unique dans 192 pays



01.80.91.55.55

www.19telecom.com

*voir conditions sur le site

RAIFORT 6 € PIECE

RACINES DE RAIFORT
POUR LE SÉDER
directement de la terre

Contactez
ELIE TORDJMAN (rue Petit)
06 20 06 88 43

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.